

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

### Action 6.3.a. Impliquer et sensibiliser les directeurs d'écoles et le corps enseignant

<p><b>Description de l'action</b></p> <p>Impliquer et sensibiliser les directeurs d'écoles et enseignants aux enjeux liés à la mobilité scolaire</p>	<p><b>Action(s) liée(s)</b></p> <p>6.3.b. Faciliter la sensibilisation et l'éducation des enfants aux thématiques « mobilité et sécurité routière »</p> <p>6.3.c. Inciter et accompagner les écoles à la mise en place d'alternatives</p>
<p><b>Objectif(s) poursuivi(s)</b></p> <p>Insuffler une dynamique auprès des écoles en vue d'une mobilité plus durable et plus de sécurité routière aux abords des écoles</p>	<p><b>Acteur(s) concerné(s)</b></p> <p>Commune de Villers-la-Ville</p>
<p><b>Lieu(x) concerné(s)</b></p> <p>-</p>	<p><b>Budget (estimation)</b></p> <p>€/an (≤ 2.500 €/an)</p> <p>Remarque : la formation EMSR est gratuite</p>
<p><b>Degré de priorité</b></p> <p>Priorité 1</p>	<p><b>Source(s) et modalité(s) de financement</b></p> <p>- Fonds propres Commune</p>
<p><b>Période de mise en œuvre</b></p> <p>Action à mener en continu</p>	

## 6. AMELIORER LA MOBILITE SCOLAIRE

### Action 6.3.a. Impliquer et sensibiliser les directeurs d'écoles et le corps enseignant

#### Description concrète de l'action

La Commune aura pour tâche d'insuffler une véritable dynamique au sein des écoles autour des thématiques de la mobilité et de la sécurité routière, en incitant et impliquant les directeurs d'écoles et le corps enseignant.

Les objectifs poursuivis sont notamment :

- De sensibiliser aux enjeux liés à la mobilité scolaire ;
- De présenter les outils pédagogiques, en particulier ceux que la Commune mettra à disposition des écoles (cf. fiche 6.3.b) ;
- D'exposer les différents événements auxquels les écoles pourraient prendre part, voire organiser (cf. fiche 6.3.c) ;
- De traiter de la problématique de la mobilité et de la sécurité routière des écoles en présence.

A cet effet, la Commune pourrait organiser annuellement, voire plusieurs fois par an, des réunions avec l'ensemble des directeurs d'écoles et/ou les personnes déléguées.

Par ailleurs, la Commune incitera à ce qu'un membre du corps enseignant de chacune des écoles suive la formation et devienne le référent « Education Mobilité et Sécurité routière » (EMSR) de son école. A titre informatif, les écoles avec un référent EMSR peuvent bénéficier d'un accompagnement pédagogique avec l'asbl Empreintes.

Qu'est-ce que la formation « Education Mobilité et Sécurité routière » (EMSR) ?

Il s'agit d'une formation (gratuite) d'une journée s'adressant aux enseignants et directions des écoles fondamentales de Wallonie, au cours de laquelle ils font le plein d'informations, découvrent les outils et animations EMSR à disposition, ainsi que des cas de bonnes pratiques.

In fine, le référent EMSR aura pour objectifs :

- De renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et de celles des autres ;
- D'apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle) ;
- D'exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, de leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

#### Pour plus d'information sur la formation :

Cf. Portail Mobilité de la Région wallonne ([EMSR - Wallonie](#))



Education à la Mobilité et à la Sécurité Routière